Code général des collectivités territoriales Articles L 2121-21 et R 2121-9

Arrondissement de Nîmes

Mairie de Villeneuve lez Avignon

EXTRAIT

DU

Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de Villeneuve Lez Avignon

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Quorum : 22

M. ARTHUR est désigné en tant que secrétaire de séance

Séance du 9 juillet 2025

à 18 heures 00, le Conseil Municipal de Villeneuve lez Avignon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de juillet 2025, sous la présidence de Mme BORIES, maire.

Présents :
Mmes MM. BELLEVILLE, CHEVALIER, ZANIRATO, ORCET, CLAPOT, DEMARQUETTE MARCHAT (arrive après le vote de la question n° 2), BONIFAY, PASTOUREL, BOUT, TAPISSIER, CREPIN, BRUN, ARTHUR, DUMAS FILLIERE, GALATEAU LEPERE, ARNAUD, TORRES, BERTHIER, NOVARETTI, GAVAZZI, LEPAGE, BUISSON

Procurations
Mme LE GOFF à M. BELLEVILLE
M. SANCIAUME à M. ARTHUR
Mme DEMARQUETTE MARCHAT à Mme CLAPOT
M. CARRY à M. TRI
M. BERTHET à M. ZANIRATO
Mme CAROT à Mme CHEVALIER
M. SUFFET à Mme BORIES
M. RENEVEY à M. ORCET
M. LEMONT à Mme NOVARETTI
Mme DANIEL à M. BUISSON

7 - OBJET : INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – Intercommunalité – Syndicat Mixte d'électrification du Gard (SMEG) – Adoption de la modification des statuts du syndicat

Rapporteur : M. BONIFAY

Accusé de réception en préfecture
030-213003510-20250716-N7-09-07-2025-DE
Date de télétransmission : 16/07/2025
Date de réception préfecture : 16/07/2025

Le champ d'intervention du Syndicat Mixte d'Electricité du Gard évoluant régulièrement, il lui est apparu nécessaire de compléter ses statuts actuels, qui avaient été approuvés par arrêté préfectoral le 23 mai 2015. Cette modification adoptée en séance du conseil syndical du 20 mai 2025, nous a été notifiée par courrier en date du 11 juin 2025.
Aussi, conformément à l'article L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune de Villeneuve lez Avignon, étant membre de ce syndicat, doit dans les trois mois suivants cette notification, adopter à son tour cette modification, à savoir :

- Le changement de dénomination du syndicat, initié par la Fédération Nationale des Syndicats d'Energie avec l'objectif de générer de la visibilité au niveau national avec la notion associée de marque reconnue. Il prend désormais la dénomination de « Territoire d'Energie GARD-SMEG »
- Des précisions sur les articles déjà présents dans les statuts
- La possibilité d'envisager des activités complémentaires

Ces statuts modifiés entreront en vigueur à compter de la publication de l'arrêté préfectoral portant modification statutaire.
Par conséquent, je vous propose au nom de la commission qui a émis un avis favorable à l'unanimité d'adopter la modification des statuts ci-dessus exposée.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.....
Et ont signé au registre les membres présents.....
Pour expédition conforme, Villeneuve lez Avignon, le 15 juillet 2025.

Le secrétaire de séance

M. ARTHUR

Mme Le Maire

Mairie de Villeneuve-lez-Avignon - Gard

Pascale BORIES

La présente délibération est susceptible de recours devant le tribunal administratif de NIMES dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Accusé de réception en préfecture
030-213003510-20250716-N7-09-07-2025-DE
Date de télétransmission : 16/07/2025
Date de réception préfecture : 16/07/2025